

*Résolution*

**Que le canton de Vaud accorde automatiquement les subsides à l'assurance-maladie !**

À Genève, en Valais et dans 5 autres cantons, le subside à l'assurance-maladie est accordé automatiquement sur la base du revenu déterminant, calculé selon la déclaration d'impôt.

Aujourd'hui, près de 40% de la population de notre Canton bénéficie d'un subside à l'assurance-maladie. Cela démontre que cette prestation n'est plus une oeuvre de charité pour les plus pauvres de notre Canton, mais est devenu un élément indispensable du revenu pour un nombre important de gens.

Cette tendance est amenée à s'accroître avec la récente annonce de hausse des primes de 6,4%. De plus, les délais de réponse suite à une demande risquent d'encore augmenter, aggravant encore la situation financière des bénéficiaires de la prestation.

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat vaudois :

- mette en place l'octroi automatique des subsides à l'assurance-maladie pour la population vaudoise concernée, dès 2025.